Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/12/2021 à 16h57 Réference de l'AR : 002-220200026-20211206-X0100008fd9-DE



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 décembre 2021 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle FUSELIER

Etaient présents: Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. David BOBIN, Mme Roselyne CAIL, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Carole DERUY, Mme Jocelyne DOGNA, M. Jérôme DUVERDIER, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés:

Autres absents:

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Mme Françoise CHAMPENOIS à M. Pascal TORDEUX, M. Dominique DUCLOS à Mme Michèle FUSELIER, M. Thomas DUDEBOUT à M. David BOBIN, M. Sébastien EUGÈNE à Mme Michèle FUSELIER, Mme Pascale GRUNY à Mme Jocelyne DOGNA, Mme Isabelle ITTELET à M. Pierre-Jean VERZELEN, Mme Anne MARICOT à M. Hugues COCHET, M. François RAMPELBERG à Mme Carole DERUY, M. Nicolas REBEROT à Mme Sarah BATONNET, M. Yann ROJO à M. Hugues COCHET, Mme Jeanne ROUSSEL à M. Patrice LAZARO

RAPPORT N°850

Délibération-cadre pour accélérer la transition écologique et solidaire dans le département de l'Aisne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8e commission, (Rapporteur **Mme FUSELIER**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 9ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la délibération-cadre annexée au rapport du Président ;
- S'engage à mettre en oeuvre les principes retenus dans les meilleurs délais, sachant que les actions s'inscriront, en fonction de leur nature, à court terme, moyen terme ou plus long terme, et à y consacrer les moyens nécessaires ;
- Décide de mettre en place les outils d'évaluation et de suivi nécessaires pour garantir la transparence ;

- Choisit de s'engager dans une gouvernance renouvelée.

MICHEL GENNESSEAUX 2021.12.14 16:49:26 +0100 Ref:20211214_112407_1-4-O Signature numérique Pour le Président du Conseil

départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Département de l'Aisne Conseil départemental du 6 décembre 2021			
Direction Générale Ajointe à l'Aménagement et au Développement des Territoires	Commission(s) n° 8 Pour avis : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9	Rapport non budgétaire	Rapport n° 850
Délibération-cadre pour accélérer la transition écologique et solidaire dans le département de l'Aisne			

Vu la loi n° 2012-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Sous l'effet du réchauffement climatique, depuis plusieurs années, l'humanité doit faire face à des problèmes environnementaux, sociétaux et sociaux qui, hélas, s'aggravent. En réponse, les institutions internationales s'engagent dans une accélération du rythme de toutes les transitions.

La traduction nationale de ces engagements encadre les champs d'action et définit les obligations de tous les acteurs, y compris des collectivités locales.

Au-delà de la législation et de la réglementation, l'Aisne s'inscrit de longue date dans ce mouvement profond de transformation planétaire. Depuis la fin du XX^e siècle, c'est à dire après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 qui a défini un plan d'action pour le XXI^e siècle, le Département s'est positivement engagé dans la prise en compte des principes du développement durable.

Parmi les actions novatrices, peuvent ainsi être citées, et alors que la loi ne l'imposait pas encore, la réalisation d'un premier bilan carbone dès 2007, la réalisation d'un plan de mobilité qui a notamment introduit le télétravail sous la forme d'une expérimentation en 2010, le covoiturage structuré avec une plateforme dédiée et la création d'aires de covoiturage matérialisées, la prévention de la production de déchets ménagers.

Par la suite, la collectivité a structuré davantage sa démarche en mettant en œuvre, dès 2011, un premier Agenda 21 afin de couvrir un champ d'action plus global et de faire monter en compétence l'ensemble de la collectivité sur les principes, enjeux et leviers du développement durable.

Pour faire suite à l'adoption par les Nations Unies en septembre 2015 de l'Agenda 2030, une nouvelle définition des orientations et objectifs de développement durable a été établie avec la commission interne ad hoc. Dans le même temps, en 2019, de nouveaux objectifs découlant de la démarche concernant le bilan des gaz à effet de serre sont venus compléter encore la stratégie de lutte contre le changement climatique et les objectifs à atteindre de façon plus globale.

Entre temps, et en particulier en 2021, l'actualité internationale et nationale a été extrêmement riche en engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique aussi bien qu'en faveur de la préservation de la biodiversité; qu'il s'agisse de l'engagement d'avril 2021 voté par le Parlement européen portant sur la baisse des émissions européennes d'ici 2030, de la Cop portant sur la biodiversité dont la première partie s'est tenue en octobre 2021, de la COP 26 à Glasgow ou encore, de la promulgation de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience.

Ces orientations généreront prochainement de nouveaux objectifs qu'il conviendra de traduire dans nos propres dispositifs.

Pour autant, et par anticipation, le Département a souhaité renforcer ses objectifs de développement durable, en cohérence notamment avec l'Accord de Paris de 2015.

Une démarche a été engagée dans un premier temps avec un document-cadre pour une transition écologique, environnementale et solidaire qui a été adopté par l'Assemblée départementale le 14 décembre 2020. Ce cadre a posé les bases des orientations fortes de notre collectivité.

Afin de décliner un plan d'actions opérationnel en lien avec nos compétences et politiques publiques, des ateliers de co-construction, animés par la présidente du Comité 21, ont été proposés aux Conseillers départementaux et aux services du Département au cours de cette année.

Ces travaux ont abouti à la **délibération annexée à ce rapport** ; **délibération** organisée en **trois volets** qui reposent sur tous **les piliers du développement durable**.

Chaque volet est décliné en orientations ou actions intéressant notre territoire, puis nos collèges et enfin à faire de notre collectivité une administration exemplaire.

Le <u>1er volet intitulé "Environnement"</u> qui porte sur le climat, l'énergie, la biodiversité, l'eau et la santé orientera :

Pour le Climat et l'énergie

- Concernant le territoire et indirectement nos partenaires :
 - les actions qui répondent à la maîtrise et à la réduction des consommations énergétiques du bâti, qui visent le développement des mobilités douces et les pratiques ou usages en matière de déplacements, le soutien à la consommation de matériaux et de produits biosourcés
- Concernant les collèges :
 - la maîtrise et la réduction des consommations énergétiques dans les collèges, le développement de l'approvisionnement en énergie renouvelable, la consommation d'espaces pour mieux maîtriser les dépenses énergétiques
- Concernant une administration exemplaire
 - l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments de la collectivité en s'appuyant sur le développement du bâtiment intelligent
 - des déplacements plus propres ou plus optimisés
 - l'engagement d'une réflexion autour de la sobriété numérique

Pour la Biodiversité"

- Concernant le territoire et indirectement nos partenaires :
 - sur les espaces naturels sensibles (ENS): augmentation du réseau d'ENS gérés, révision du schéma des ENS, animation d'un schéma de boisement en libre évolution, reconquête de l'espace rural avec notamment la mise en place d'un plan d'agroforesterie concerté
 - au-delà des ENS: prise en compte de la biodiversité à tous les échelons dans les projets d'aménagement, définition des modalités pour répondre à l'obligation de compensation lors des projets d'aménagement, définition d'une politique de renaturation des propriétés départementales et des structures affiliées, poursuite du fauchage raisonné des bords de routes
 - encourager et soutenir la réduction des pesticides
 - accompagner les actions qui répondent aux objectifs du Contrat de relance et de transition écologique agricole

- Concernant les collèges :
 - soutien des projets exemplaires et de gestion raisonnée des espaces verts des collèges
- Concernant une administration exemplaire :
 - favoriser des aménagements durables : anticiper par des offres de compensation, favoriser l'accueil de biodiversité, mettre en place des mesures compensatoires
 - améliorer les pratiques des services et valoriser les actions menées

Pour l'Eau

- Concernant le territoire et indirectement nos partenaires :
 - l'accompagnement des collectivités locales pour la préservation, la reconquête, la renaturation, ou la création de zones humides pour un meilleur cycle de l'eau
 - la systématisation de la récupération des eaux pluviales
 - la restauration de la souveraineté alimentaire
 - l'incitation à réduire les intrants
- Concernant les collèges :
 - les expériences et les innovations pour sensibiliser les élèves à la bonne gestion de l'eau quantitativement et qualitativement
- Concernant une administration exemplaire
 - la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie
 - la mobilité douce

Pour la santé

- Concernant le territoire et indirectement nos partenaires :
 - Accompagner les projets de promotion du vélo et de la randonnée,
 - Promouvoir les journées « santé et développement durable » notamment au sein des équipes d'insertion
 - Accélérer la lutte contre les déserts médicaux : développer et encourager les téléconsultations, mise en place d'un réseau professionnel de santé
 - Adopter la Charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (PE) pour sensibiliser salariés et axonais et mettre en œuvre des actions
 - Promouvoir le sport au travers de la démarche "Terre de Jeux"
- Concernant les collèges :
 - Accompagner la mise en place de la sécurité alimentaire dans les collèges: analyses, conseil et formation en hygiène alimentaire
 - Contrôler la qualité de l'air dans les collèges
- Concernant une administration exemplaire
 - suivi de la Qualité de l'Air intérieur dans les bâtiments recevant du public : Collèges, CPIE, Maisons d'accueil de l'EDEF
 - permettre le bien-être au travail

Le deuxième volet intitulé "social" visera à réduire les inégalités sur le territoire

Concernant le territoire et indirectement nos partenaires :

- en favorisant l'innovation sociale, à titre d'exemple par la création d'une recyclothèque relative aux aides techniques de qualité pour des personnes âgées et handicapées
- en favorisant l'insertion et la lutte contre la précarité, par la mise en place du service public de l'insertion de l'emploi , du plan d'action de la stratégie pauvreté
- en renforçant les actions de médiation numérique et de formation numérique
- Concernant les collèges :
 - en investissant dans l'équipement informatique pour le prêt d'ordinateurs aux collégiens en situation de précarité, en permettant l'accès au numérique pour les parents, en accompagnant l'accès aux études supérieures
 - en luttant contre les inégalités de genre par la promotion des métiers scientifiques pour tous, au travers des projets des collèges engagés dans un Contrat Départemental Culture Collèges
 - en favorisant l'accès à des équipements culturels et sportifs répartis de façon homogène sur le territoire
- Concernant une administration exemplaire
 - en favorisant l'insertion en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap, par la formation renforcée des travailleurs sociaux, par le développement des clauses d'insertion sociale dans les marchés
 - en favorisant le travail collaboratif, qui devra s'accompagner de formations ad hoc

Le **troisième volet intitulé "économique"** concerne l'appui au développement d'une économie durable pour consommer et produire de façon plus responsable. Il s'agira de :

- Concernant le territoire et indirectement nos partenaires :
 - faire connaître les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'initier des actions pour respecter les principes de la loi EGALIM
 - d'agir en médiateur pour faciliter le don de produits invendus par les agriculteurs à des associations habilitées
 - encourager le développement de l'économie circulaire par le recyclage et l'économie de ressources, la création de ressourceries

- accompagner un programme de production alimentaire de proximité pour les établissements médicosociaux soutenus par le Département
- favoriser la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires au travers des Projets alimentaires territoriaux
- accompagner l'agriculture durable et innovante
- créer une plateforme collaborative et participative "consommer local" administrée par Geodomia

- Concernant les collèges :

- favoriser les produits issus de l'agriculture biologique, des labels rouges, des appelations d'origine, indications géographiques, produits locaux
- accompagner et promouvoir les projets tels que la plateforme Approlocal, le projet de légumerie
- mettre en place les obligations de la loi EGALIM qui passe par la formation adaptée des gestionnaires et des cuisiniers des collèges et par l'acquisition d'un nouveau logiciel de restauration
- Concernant une administration exemplaire
 - recycler et s'appuyer sur les actions portées par Geodomia
 - réaliser un diagnostic sur l'achat public et la place du plastique dans le matériel, les fournitures

Les principes de l'action départementale au service de la transition écologique

Pour guider, et le cas échéant, garantir l'application des principes de cette délibération-cadre, il s'avère indispensable, en parallèle de :

- structurer l'action du Département, notamment sur les aspects budgétaires et financiers

- par l'introduction de principes d'écoconditionalité dans les politiques d'aides
- par l'intégration des critères Environnement Social et Gouvernance dans les achats publics
- par l'engagement d'une démarche de "budget vert" qui permet d'aboutir à une cotation de l'impact sur le climat et/ou l'environnement des dépenses budgétaires ainsi que des mesures fiscales au regard de six objectifs environnementaux

- innover et avoir recours à l'expérimentation territoriale

- Utiliser la data pour structurer l'aide à la décision et recourir au partage de données avec les acteurs axonais
- Créer un laboratoire d'innovation sociale
- Favoriser l'échange de pratiques entre collectivités territoriales françaises
- S'appuyer sur les agents porteurs de compétences spécifiques pour participer à des projets transversaux, dispenser des formations internes

- gouverner autrement

Il s'agit de co-construire les politiques publiques avec les parties prenantes du territoire et les citoyens, les agents, les élus, les acteurs économiques et sociaux du territoire.

- mobiliser les acteurs du territoire

à titre d'exemples :

- Former les acteurs du territoire
- Sensibiliser les élus à la définition d'une stratégie de résilience (séminaire de l'encadrement pour conduire le changement lié à la stratégie de résilience et à l'évaluation du budget vert)
- Former les citoyens au fonctionnement du Conseil départemental et à la transition écologique en s'appuyant sur le centre départemental de ressources en environnement
- Former les collégiens au fonctionnement du Conseil départemental et à la transition écologique
- Entrainer partenaires et satellites du Conseil départemental dans la démarche
- communiquer et pratiquer la transparence/redevabilité de l'action départementale afin de faciliter l'appropriation des changements à venir, de faire connaître l'état d'avancement des actions, de partager et diffuser les bonnes pratiques :
 - Lancer un label systématique pour les actions vertes du territoire
 - Favoriser une communication responsable
 - Amplifier les campagnes de communication autour du Rapport annuel de développement durable

- suivre et évaluer les progrès :

Le suivi et l'évaluation des actions pourront se faire en lien avec les suivis Agenda 21 et les remontées d'information lors de l'élaboration du rapport sur la situation de la collectivité au regard du développement durable et des comités de pilotage spécialement dédiés à des actions particulières seront également mis en place.

- Produire un rapport annuel des chiffres clés
- Création d'une plateforme d'échange de données entre acteurs sociaux dans le respect du Réglement Général sur la Protection des Données
- Intégrer la délibération-cadre dans les orientations de l'Agenda 21
- Être accompagné par des experts et des contradicteurs
- Développer la culture du pilotage d'activité et de l'évaluation des actions publiques
- Choisir et promouvoir un indicateur alternatif (au PIB, au taux de chômage, au taux de pauvreté) et l'appliquer à l'Aisne

Après la lecture des éléments ci-dessus, force est de constater que ce mouvement est largement engagé au sein de notre collectivité mais que des pas de géants restent à accomplir pour atteindre les objectifs internationaux et nationaux.

Pour autant, ce nouveau cadre, plus ambitieux, permettra d'accélérer la transition écologique et solidaire dans l'Aisne. Il devra être adapté au fur et à mesure des futurs engagements nationaux ou internationaux, d'une part.

Dans l'immédiat, il conviendra de s'attacher à la réécriture de notre Agenda 21 pour en faire un outil en adéquation avec un Agenda 2030, s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable du référentiel international, d'autre part.

Je vous invite à adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Adopte la délibération-cadre annexée au rapport du Président ;
- S'engage à mettre en oeuvre les principes retenus dans les meilleurs délais, sachant que les actions s'inscriront, en fonction de leur nature, à court terme, moyen terme ou plus long terme, et à y consacrer les moyens nécessaires ;
- Décide de mettre en place les outils d'évaluation et de suivi nécessaires pour garantir la transparence ;
- Choisit de s'engager dans une gouvernance renouvelée.

NICOLAS FRICOTEAUX
Président du Conseil départemental